

1

Comité de vigilance

LET de Saint-Joachim

Rencontre de démarrage

10 mars 2005



2

Déroulement de la soirée

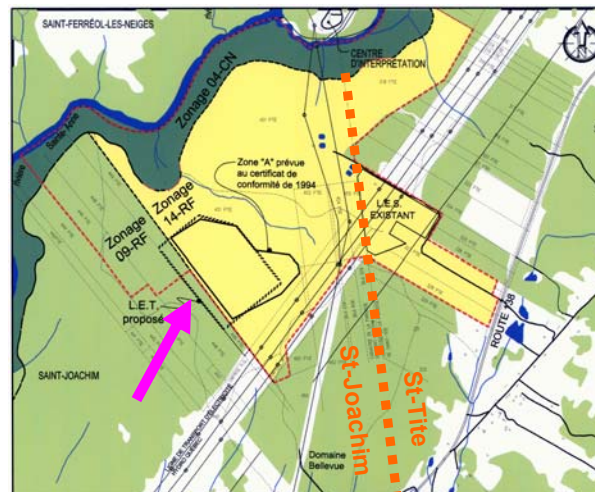
1. État de situation
2. Comité de vigilance (proposition)
Pause
3. Échanges
4. Trois représentants des citoyens



1. État de situation

- Octobre 2000 : acquisition par la ville
- Zone d'enfouissement par atténuation (L.E.S. de Saint-Tite-des-Caps) :
Exploitée de 1968 à 2004
Fermeture, suivi post-fermeture : à compter de 2005
- Zone d'enfouissement technique (L.E.T. de Saint-Joachim) :
Exploitée depuis juillet 2004

Lieu d'enfouissement - Vue d'ensemble



L.E.T. de Saint-Joachim

- Décret 1017-2002 (4 septembre 2002)
- Certificat d'autorisation (26 juin 2003)
- Capacité : 6,67 millions de m³
- Construction par phases
- Assujetti aux exigences du projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles



L.E.T. de Saint-Joachim

Activités de consultation publique

- Enquête du BAPE (1993)
- Ateliers de préparation du PGMR (été 2003)
- Consultations publiques du PGMR (printemps 2004)
- Comité de vigilance (printemps 2005)



L.E.T. de Saint-Joachim



Exploitation

- Ville :
 - Gestion du site et contrôle
 - Suivi environnemental
 - Traitement des eaux
 - Aménagements et développement
- Contrat :
 - Opérations d'enfouissement
 - Entretien général du site
 - Vidange des bassins

Réception des résidus (L.E.T.)

- Territoire desservi :
Selon PGMR
Ville de Québec, MRC de la Côte-de-Beaupré,
MRC de l'Île d'Orléans, MRC de la Jacques Cartier
- Prévion de quantités pour 2005 : 100 000 à 135 000 tonnes
- Trafic journalier :
20 à 25 camions d'ordures par jour
8 à 12 camions de cendres



Sécurité environnementale (eaux)

Étanchéité



Sécurité environnementale (biogaz)

Captage et brûlage des biogaz



Suivi environnemental (eaux)

Échantillonnage et analyse

- Contrôle lixiviat avant rejet
- Surveillance fossés et eaux de surface
- Surveillance eau souterraine



Suivi environnemental (biogaz)

- 9 puits d'échantillonnage
- Mesure 5 fois/an
- Localisation des puits :
Amont, aval et mitoyens



2. Comité de vigilance

Création du comité

- Décret d'autorisation
- Étude des autres comités
- Proposition de statuts

2. Comité de vigilance (suite)

Décret d'autorisation

- Former un comité dans les 6 mois suivant le début de l'exploitation
- Inviter par écrit à se désigner un représentant :
 - Municipalité Saint-Joachim
 - Citoyens du voisinage
 - Un groupe environnemental régional

Projet de règlement sur l'élimination

- Communauté métropolitaine ou MRC hôte



Conditions de succès

- Bonne représentation des membres
- Transparence et dialogue
- Participants et citoyens désignés ayant démontré leur intérêt
- Élus et fonctionnaires délégués par les autorités



Mandat proposé

- Faire des recommandations (mesures pour améliorer le fonctionnement des installations, atténuer ou supprimer les impacts)
- S'informer sur les opérations du site et sur les projets, en évaluer les conséquences, en assurer le suivi et transmettre à la population les renseignements
- Vérifier si l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes et exigences environnementales



Composition proposée

Représentants du voisinage du lieu

- 1 citoyen de la paroisse Saint-Joachim
- 1 citoyen de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps
- 1 citoyen de la MRC de la Côte-de-Beaupré

Représentants des groupes environnementaux et socio-économiques

- CRE de la Capitale Nationale
- Comité d'environnement Côte-de-Beaupré
- 1 représentant du milieu récréo-touristique



Composition proposée (suite)

Représentants du milieu municipal

- 1 élu de la MRC de la Côte-de-Beaupré
- 1 élu de la Paroisse de Saint-Joachim
- 1 élu de la Ville de Québec
- 1 élu de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps
- Représentant de la Communauté métropolitaine de Québec (observateur)



Composition proposée (suite)

Représentants de la Ville de Québec (observateurs et personnes ressources)

- Service de l'environnement
- Travaux publics

Représentants gouvernementaux (observateurs et personnes ressources)

- Ministère de l'Environnement
- Direction régionale de santé publique de Québec



Modalités de fonctionnement - proposition

- Réunions sur le territoire de Saint-Joachim
- Fréquence et déroulement déterminés par les besoins des membres et la disponibilité des renseignements demandés
- Le Comité désigne un président et un secrétaire
- Des documents techniques, vulgarisés et courts servent comme base des échanges et des discussions.

Modalités de fonctionnement - proposition (suite)

- Observateurs si désiré
- Compte rendu
- Les membres peuvent désigner un remplaçant

Tâches proposées

- Première tâche du Comité : accepter les modalités
- Examiner les études et dossiers pour donner des avis sur les impacts du site et sur les modalités d'opération
- Donner des opinions et des recommandations sur les opérations et sur les possibilités d'amélioration du LET
- Relayer les renseignements obtenus auprès des concitoyens et des représentants d'organismes du milieu

Obligations de l'exploitant

- Rendre les informations disponibles aux membres du Comité de vigilance
- Informer de toute demande de modification de son certificat d'autorisation et de toute modification concernant la responsabilité de la gestion du lieu
- Organiser des visites au lieu d'enfouissement pour le Comité

Obligations de l'exploitant (suite)

- Assumer les coûts de mise sur pied et de fonctionnement du Comité
- Rendre possible la tenue des réunions du Comité
- Tenir compte des avis et des recommandations du Comité, les mettre en œuvre dans la mesure du possible et rendre compte des résultats

Sujets des échanges

- Approuvés ou déterminés par les membres du Comité

Calendrier d'activités

- Au moins 4 rencontres par année

Pause

3. Échanges

- Questions
- Attentes
- Réactions aux documents (statuts, fonctionnement)
- Suggestions
- Intérêt

4. Désignation de 3 représentants des citoyens

- Saint-Tite-des-Caps
- Saint-Joachim
- MRC de la Côte-de-Beaupré

Prochaine rencontre